

De : CCOMS <adannet@epsm-lm.fr>

jeu., 14 avr. 2016 14:54

Expéditeur : CCOMS <adannet=epsm-lm.fr@mail9.suw15.mcsv.net>

Objet : La Lettre du GCS n°8

n°08
04 | 16

La lettre du GCS

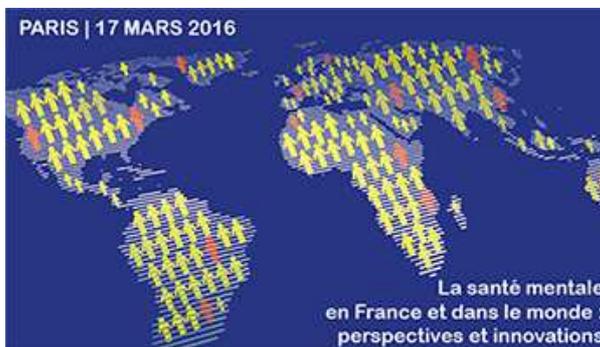
GCS POUR LA RECHERCHE
ET LA FORMATION
EN SANTE MENTALE



L'actu du groupement

■ Retour sur la journée internationale du 17 mars

La journée d'étude internationale du CCOMS et du GCS "Santé mentale en France et dans le monde : perspectives et innovation" a notamment permis aux quelques 300 personnes présentes de découvrir les réformes de la psychiatrie au Chili, en Italie, en Belgique et en France. Autant de politiques développées en cohérence avec les recommandations de l'OMS... Une journée particulièrement riche où certains mots-clés et idées se détachent : décloisonner et intégrer, favoriser les échanges et l'empowerment, développer la formation, poursuivre la pair-aidance. Une journée également inscrite dans l'actualité, après la parution du rapport de la contrôleuse des lieux de liberté sur les pratiques de contentions faites à Bourg en Bresse ([voir l'article de Libération](#)), avec l'annonce faite par Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions, de la mise en test dans les hôpitaux volontaires du « Quality rights tool kit » de l'OMS,



traduit en français et promu par le CCOMS. Comme l'indiquait en conclusion Jean-Luc Roelandt, directeur du CCOMS : « Les dispositifs sont là, à nous de nous en emparer ! » Consultez les comptes-rendus des différents temps de travail :



- [Synthèse générale de la journée](#)
- [Ouverture et clôture](#)
- [Plan d'action global pour la santé mentale de l'OMS et politique de santé mentale en France](#)
- [Santé mentale dans la communauté et citoyenneté](#)
- [Empowerment & rétablissement : la participation des usagers à la démocratie sanitaire](#)
- [Quelles perspectives pour les politiques publiques de santé mentale ?](#)

[Découvrez le discours de la Secrétaire d'Etat, les supports d'intervention et les photos de la journée.](#)

■ **Groupe de travail « comorbidités »**

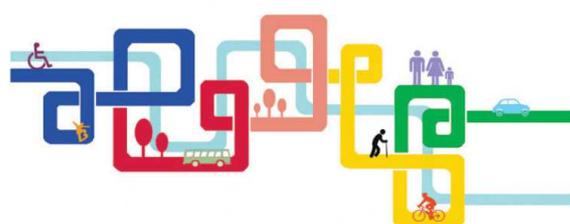
Le 23 mars dernier a eu lieu, au CASH de Nanterre, la deuxième réunion du groupe de travail "Lutte contre les comorbidités somatiques associées aux troubles psychiques". Christel Mamona, interne premier semestre en santé publique au CCOMS, a présenté une revue de la littérature réalisée sur les publications publiées depuis 2014 sur la thématique. Cette revue, partielle, montre que les personnes souffrant de maladies mentales sont à plus à risque de développer des comorbidités surtout cardiovasculaires et que celles-ci sont à l'origine de la surmortalité dans cette population. Malgré ce risque accru, la prise en charge n'est pas optimale avec notamment l'absence de dépistage et des taux de traitement en-dessous des normes. Les maladies mentales sévères semblent être des facteurs de risque cardiovasculaire indépendants. En ce sens, une prise en charge particulière est nécessaire. Le groupe de travail part sur l'idée de monter une recherche qui prouverait en quoi un dépistage somatique et un suivi régulier systématisés améliorent la prise en charge / l'espérance de vie des usagers. Pour cela, il convient de mettre en place un protocole de prise en charge somatique "idéal" sur certains sites et de comparer ces sites à des sites où est réalisée une prise en charge somatique habituelle. Le groupe de travail se réunira à nouveau le 30 mai à Paris.

■ **Séminaire HO-SDRE et observatoire national des soins sous contrainte**

Le séminaire annuel sur l'enquête hospitalisation d'office (HO) – soins à la demande d'un représentant de l'Etat (SDRE) aura lieu les 8 et 10 juin à Lille, la journée du 9 étant consacrée au lancement de la réflexion sur la création d'un observatoire national des soins sous contrainte. Cette journée du 9 juin sera ouverte aux membres du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale intéressés par ce projet. Si vous souhaitez y participez, merci d'adresser une demande à : avandeborre@epsm-lille-metropole.fr.

■ Amélioration du parcours de soins des patients en EHPAD : convention CHT-CASVP

La [Communauté Hospitalière de Territoire](#) (CHT, dont Sainte-Anne fait partie) pour la psychiatrie parisienne et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ont signé le 16 mars 2016 une convention de partenariat pour améliorer le parcours de soins des personnes âgées. Ce partenariat entend :



favoriser l'hébergement des personnes âgées atteintes de maladies psychiatriques ; faciliter l'accès et la coordination des parcours de soins des résidents ; réduire l'impact des troubles psychiatriques sur l'autonomie fonctionnelle, la qualité de vie, la morbidité et la mortalité. Le CASVP s'engage à faciliter l'admission des personnes âgées de plus de 60 ans, relevant d'un hébergement en EHPAD et atteintes de troubles psychiatriques

stabilisés en réservant dans ses établissements parisiens un minimum de 60 places à des patients suivis par la CHT. Ce nombre pourrait atteindre 120 places en 2019. En contrepartie, les secteurs de psychiatrie assureront dans les EHPAD du CASVP, des vacations hebdomadaires d'infirmiers formés à la psychiatrie et si nécessaire de médecins psychiatres, pour participer, au côté des équipes du CASVP, au repérage des résidents fragiles souffrant de pathologies psychiatriques non diagnostiquées et au suivi de l'ensemble des résidents tout au long de leur séjour.

[En savoir plus...](#)

L'actu du CCOMS

■ Protocole de recherche CIM envoyé à l'OMS

Le CCOMS participe à la révision du chapitre des troubles mentaux et du comportement de la Classification Internationale des Maladies, CIM-10, en appui à l'OMS pour les pays francophones. Cela nécessite de recruter des professionnels dans le Réseau mondial de pratique clinique, de traduire le matériel de la CIM en français, de participer



à la mise en place d'études cliniques, ou encore d'impliquer les usagers et les aidants en santé mentale dans le développement de la CIM-11. Le CCOMS a adressé à l'OMS en début de mois le protocole de recherche princeps pour la participation des usagers et aidants concernant les épisodes dépressifs et la schizophrénie, dans lequel 16 pays, représentant 18 sites, sont impliqués. Deux hôpitaux du GCS participent à cette recherche : le CH de Nanterre et l'EPSM Lille métropole. D'autres sites du GCS peuvent encore s'y ajouter en France ([nous contacter rapidement](#)). Une fois donnée la validation de l'OMS, les sites testeront d'ici l'été les questionnaires auprès d'un nombre restreint de personnes. Ensuite, après une session de formation assurée par le CCOMS, l'enquête proprement dite pourra débuter sur les différents sites, au cours du second semestre.



■ L'enquête SMPG : un abord global de la stigmatisation en santé mentale



Le LIRCES, le CHU de Nice et Espace partagé de santé publique organisent, le 12 mai après-midi, à Nice, un séminaire en sciences humaines et sociales en santé publique au cours duquel le Dr Roelandt interviendra. À partir de l'enquête internationale santé mentale en population générale seront abordés les aspects sociologiques, anthropologiques et épistémologiques des représentations sociales du "fou", du "malade mental" et du "dépressif". Par la suite, à partir de diverses illustrations des théories portant sur la stigmatisation seront présentées différentes pistes d'avenir concernant les programmes de lutte contre les stigmatisations et discriminations en santé mentale.

Inscription gratuite obligatoire (nombre de places limité) : espace-sante-publique@chu-nice.fr

[En savoir plus.](#)

■ DIU : consultez les mémoires

Les mémoires des étudiants du Diplôme inter-universitaire santé mentale dans la communauté sont accessibles sur le site du CCOMS. Depuis le début du mois, les mémoires de la promotion de 2015 ont été ajoutés, ce qui porte le nombre total des



puisque les personnes qui vont mieux ne sont plus là pour témoigner. Le médiateur de santé pair, c'est un peu l'exemple de la personne qui s'en est sortie... et il revient sur les lieux du crime ! Les personnes reconnaissent cette valeur ajoutée et sont conscients que notre CMP se distingue des lieux de soin dans lesquels il n'y a pas de médiateur.

Comment avez-vous été accueillis ?

Nous avons eu la chance d'avoir été très bien accueillis. C'est un ingrédient absolument indispensable pour que la mayonnaise prenne. Le chef de service était convaincu que les médiateurs avaient des choses à apporter et portait l'idée que le soin est avant tout une histoire d'individus. L'équipe était donc sensibilisée à cette approche. Aujourd'hui, l'ensemble de l'équipe cherche à équilibrer la relation « soignant-soigné ». Si tant est qu'il y ait une relation soignant-soigné ! L'idée qu'un « sachant » en bonne santé soigne une personne qui va mal ne reflète pas la profondeur des enjeux relationnels du « prendre soin ». La quête de soi est longue et parsemée d'obstacles. Qui ne connaît pas dans son cercle relationnel proche quelqu'un qui est touché par un trouble de la santé mentale ? Le soin, je le considère avant tout comme une relation entre des êtres doués de sensibilité, qui apprennent les uns des autres. Cet état d'esprit dans le service facilite bien sûr beaucoup les choses. Puis, on a appris à construire ce métier, on a progressé pas à pas. Je remarque aussi que l'équipe et les collègues évoluent avec nous : le vocabulaire a changé, leur pratique a évolué. Nous sommes consultés régulièrement, comme c'est d'ailleurs le cas avec n'importe quel collègue d'une équipe pluridisciplinaire.

Que vous a apporté cette expérience personnellement ?

Ce métier m'apporte énormément. Il m'a donné l'opportunité de transformer des expériences de vie désastreuses en « savoir expérientiel » et de tirer profit de ce qui m'a nui. Il m'a permis de prendre conscience de ce que je suis, de me construire un parcours professionnel, d'apprendre la valeur du travail en équipe, de développer mon sens de l'écoute et des responsabilités. Notamment, dans certains domaines, l'idée d'être une source d'inspiration pour certaines personnes « m'oblige » à continuer de développer ce qui élève ma qualité de vie, ce qui améliore ma santé. En bref, je vais beaucoup mieux.

L'actu nationale

■ Cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé

L'arrêté du 17 mars fixe les modalités de financement, par les ARS, et de mise en œuvre, par divers acteurs, dont les acteurs du secteur sanitaire, de projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé mentionnés dans la loi de



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. L'objectif de ces projets est de renforcer les capacités des personnes souffrant d'une maladie chronique ou étant particulièrement exposées au risque d'une telle maladie ainsi que des personnes handicapées à opérer leurs propres choix pour la préservation ou l'amélioration de leur santé en développant dans un territoire des actions d'accompagnement à l'autonomie en santé, en visant un public déterminé.

[Consulter l'arrêté.](#)

■ **Expo : Changez de regard sur les troubles psychiques**

L'exposition Mental désordre, conçue et réalisée par le Centre de sciences Heureka en Finlande, en coproduction avec la Cité des sciences et de l'industrie à Paris et Ciencia Viva à Lisbonne, se déroule du 5 avril au 28 août 2016 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Une exposition



d'utilité générale, à l'heure où une personne sur quatre en Europe est confrontée à un dysfonctionnement de santé mentale au cours de sa vie. Pour cesser de stigmatiser les troubles mentaux et porter enfin sur les personnes qui en sont atteintes, un regard plus éclairé et loin des idées préconçues.

[En savoir plus.](#)

■ **Sondage IPSOS sur la santé mentale des jeunes**



Le sondage IPSOS réalisé en février 2016, dans le cadre des semaines d'information en santé mentale, auprès de 603 jeunes, 601 parents et 235 enseignants, nous indique que, loin des clichés sur les ados, les jeunes de 15 à 25 ans se disent heureux et donnent le sentiment de l'être. Des jeunes qui se disent bien dans leur peau, mais qui s'inquiètent pour leur avenir au sein de la société française. Plus d'un jeune sur deux a toutefois déjà connu des difficultés de santé mentale, 22% au point d'être fortement gênés au quotidien. 58% des jeunes de 15 à 25 ans

ont ressenti un ou plusieurs symptômes de type psychotique au cours des 30 derniers jours. L'étude montre que les maladies sont mal connues des jeunes, des parents comme des enseignants et souvent stigmatisées.

[Lire les résultats.](#)

■ **Deux psychiatres créent une chaîne Youtube sur les maladies mentales**

Psylab, ce sont 800 000 vues sur YouTube et déjà 35 000 abonnés : à l'origine de cette chaîne pensée pour démystifier les maladies mentales, deux psychiatres, dont le Lillois Christophe Debien, (ancien chef) des urgences psy du CHRU.

A voir !

[Lire l'article de La Voix du Nord.](#)



L'actu internationale

■ **Indonésie : les malades mentaux enchaînés et confinés**

Le manque de soins de santé mentale et de soutien communautaire expose près de 19 000 Indonésiens vulnérables à la contention, pratique pourtant interdite depuis 40 ans dans ce pays, constate Human Rights Watch.

[Lire l'article du Guardian.](#)

■ **Islande : la contention mécanique abolie en psychiatrie**

Au sommaire de cet article publié sur forumpsy.net : Brève histoire de la psychiatrie en Islande ; La méthode, par Pall Matthiasson ; Peut-on comparer la France et l'Islande ? ; Les sept clés pour l'abolition effective de la contention mécanique en psychiatrie.

[A lire ici.](#)

■ **Royaume-Uni : étude sur les causes du suicide**

D'après une enquête, la moitié des personnes ayant des problèmes de santé mentale ont eu des tendances suicidaires à cause de questions d'argent, de prestations sociales ou de logement.

[Lire l'article de Mental health today.](#)

L'actu juridique

■ **Droits des patients, Contrôle des lieux de privation de liberté**

Au JORF n°0064 du 16 mars 2016 ont été publiées les recommandations en urgence du Contrôleur général des lieux de privation de liberté du 8 février

2016 relatives au centre psychothérapique de l'Ain (Bourg-en-Bresse) suite aux constats de violations graves des droits fondamentaux par les contrôleurs. Il a notamment été constaté un recours à l'isolement et à la contention utilisé dans des proportions jamais observées jusqu'alors et non conforme aux règles communément appliquées : "Les conditions dans lesquelles les patients sont placés à l'isolement, enfermés, sous contention pour des durées particulièrement longues, pouvant atteindre des mois, voire des années, constituent, à l'évidence, un traitement inhumain et dégradant."

[Lire la suite.](#)

■ **Empowerment, formation des usagers**

Au JORF n°0071 du 24 mars 2016 est paru l'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges de la formation de base des représentants d'usagers.

[Accédez au texte.](#)

■ **Empowerment, droits des usagers : pouvoir anticiper ses souhaits quant à la fin de vie au sein de directives anticipées**

La Haute Autorité de Santé vient de proposer un modèle de directives anticipées, au sein d'un guide explicatif et exhaustif permettant de bien appréhender les directives anticipées, leur contenu, la place de la personne de confiance. Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées, et désigner une personne de confiance qui sera garante du respect des souhaits de la personne, uniquement lorsque l'intéressé est hors d'état d'exprimer sa volonté. L'avis de la personne de confiance prime sur tout autre avis non médical.

[Accédez au document.](#)



Copyright © 2016, tous droits réservés.

La Lettre du Groupement de coopération sanitaire pour la recherche et la formation en santé mentale est éditée par le Centre collaborateur OMS, service de l'EPSM Lille métropole. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant que vous pouvez exercer en envoyant un e-mail à adannet@epsm-lm.fr.

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [vous désabonner de cette liste](#)